

GT Usages- ZPS Littoral seino marin

3/07/2018

Ordre du jour :

- Rappel de la démarche Natura 2000 et calendrier
- Méthode de travail pour établir le diagnostic des activités socio-économiques
- Premiers résultats présentés
- Discussions / Prochaines étapes

Annexe : liste des personnes présentes

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles en téléchargement à l'adresse [http :
http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps](http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps)

Rappel de la démarche

Ouverture par la DREAL Normandie du groupe de travail et remerciement à Mme La Maire de Veulettes-sur-mer et vice présidente de la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, Françoise Guillot.

L'objectif de ce GT Usages est de définir les données et informations importantes à analyser et renseigner pour établir un diagnostic des activités et des usages du site N2000.

Après un tour de table, Morgane Remaud rappelle le périmètre du site Natura 2000 et les étapes de l'élaboration du DOCOB : élaboration des diagnostics du patrimoine naturel, des activités socio-économiques et usages, puis de la définition des objectifs de conservation et des mesures de gestion.

Planning prévisionnel :

- > Février 2019 : Élaboration des diagnostics et objectifs de conservation
- > Novembre 2019 : Définition des mesures de gestion et de suivi
- > Avril 2020 : Rédaction charte et tableau de bord du site, puis validation du DOCOB

La DREAL indique que le calendrier a été validé par les préfets, il faudra examiner si on le fait évoluer pour avoir plus de temps pour l'acquisition de données (vu au GT oiseaux)

La démarche Natura 2000 s'inscrit à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 pour plus de cohérence en termes de gestion et d'articulation avec les objectifs DCSMM.

Méthode de travail pour l'élaboration du diagnostic socio-économique

3 catégories d'activités sont proposées :

- Activités professionnelles (pêche maritime embarquée, culture marine...)
- Activités récréatives et sportives (navigation de plaisance, pêche de loisir, sports et loisirs, chasse sur le DPM)
- Autres (récif artificiel, AEM et défense, épaves)

L'objectif du diagnostic socio-économique est d'identifier les conflits d'usages potentiels et les interactions avec les espèces Natura 2000 (positives ou négatives). Ces éléments permettront une

analyse plus poussée de croisement activités – espèces, et ensuite de définir des objectifs et des stratégies de gestion, en identifiant des leviers d’actions pour agir.

Pour cela, il est nécessaire d’avoir des connaissances sur les activités présentes dans la ZPS qui ont une interaction avec les espèces, de les caractériser qualitativement (description de l’activité, emprise spatiale, effort/intensité,...) et de comprendre les liens entre activités et espèces.

Ce premier GT a pour but de faire un point sur les informations existantes et les sources de données qui pourront être mobilisées pour renseigner les caractéristiques des activités/usages. Selon les interactions avec les espèces Natura 2000 (positives ou négatives), un niveau d’information requis est renseigné par activité/ usage pour hiérarchiser les activités/usages importants à analyser dans le diagnostic (ex. une analyse des interactions de l’activité des l’éolien en mer sera plus poussé que pour l’activité des granulats marins, ainsi le niveau d’information requis pour décrire l’activité de l’éolien en mer sera plus élevé).

Présentation des données/informations existantes

Présentation du tableau et discussions

De manière générale, le niveau de connaissance sur les activités soumises à déclaration semble relativement bon. Par contre, pour celles non encadrées par une autorisation ou une réglementation, des enquêtes complémentaires semblent nécessaires à mener.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Cultures marines

L’activité aquacole est peu développée actuellement (zone peu propice). Il existe un élevage d’huître à Veules les Roses (5 entreprises, 350 t/an) dont les concessions sont soumises aux problèmes d’ensablement et de qualité d’eau (E. coli). Deux nouveaux sites potentiels ont été identifiés pour le développement de l’activité (étude du conseil départemental de la Seine-Maritime) : Veules les Roses – Sotteville sur mer (6,1 ha) et Quiberville – Saint Aubin sur Mer (67,2 ha). Expérimentation de la mise en place d’une production d’huître => prise en compte des enjeux sanitaires, environnementaux, zootechniques.

En pisciculture, ferme marine d’Aquacaux : élevage de turbots, visites et ventes de produits.

Actuellement peu d’interaction avec les oiseaux, mais il peut y avoir du dérangement et perte d’habitat fonctionnelle (si les sites sont installés sur des zones d’alimentation par exemple, mais pour l’instant, ce n’est pas le cas), et des risques de déprédation (si élevage de moules).

⇒ **Prise de contact auprès d’Aquacaux et du CRC Normandie pour compléter le diagnostic**

⇒ **Le niveau d’information requis dans le diagnostic est modéré (plutôt qu’élévé-indiqué dans le tableau)**

Pêche professionnelle en mer

Deux sources d’informations sur lesquelles il est possible de s’appuyer pour caractériser l’activité :

- L’Ifremer avec les données géolocalisées issues de la DPMA - données VMS (bateaux de grande taille) et les bateaux non géolocalisés qui sont composées majoritairement de petite unité dépendante de la zone pour lesquels un ordre de grandeur est établi.

- Les données Valpena sont constituées par des enquêtes déclaratives réalisées chaque année par les CRPM de Normandie et des Hauts de France. Ces enquêtes permettent de cartographier les activités de pêche mois par mois, pour des engins et des espèces données en suivant un carroyage de 3*3 milles de côté. La méthode d'enquête VALPENA a été développée par l'université de Nantes en partenariat avec le CRPMEM des Pays de la Loire dès 2010. Cette méthode a été reprise ensuite par de nombreux C(R/D)PMEM et formalisée au

sein d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) basé à Nantes qui veille à la qualité et la cohérence des méthodes et des données des différents observatoires. A l'échelle de la de la ZPS nos pouvons voir que les activités se concentrent majoritairement au-delà des 3 milles. Les navires travaillant dans les 3 milles sont ceux les plus inféodés à cette espaces du fait de leur caractéristiques techniques (petite taille, navire non pontés, type de pêche). Les navires étrangers (belges et néerlandais) ne sont pas représentés via cette méthode bien que leur impact et leur pression sur l'environnement soit non négligeable.

Entre ses deux méthodes de récolte d'information des différences de résultats sont observées notamment sur les navires non géolocalisés (différence de 50 navires par exemple).

Il existe deux familles d'engins :

- Les arts trainants (drague et chalut) dont le contingent le plus important est composé de 151 navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques au cours de la saison de coquille.
- Les arts dormants (casiers, filets, ligne) : qui se compose majoritairement en 2014 de navires pratiquants le filet trémail (37 navires), mais qui depuis connaissent des bouleversements avec une présence de plus en plus accrue des caseyeurs à bulots sur la zone.

Les arts dormants sont plus restreints en termes de périmètre de travail par rapport aux arts trainants de plus grande taille. Le nombre de navire est plus ou moins stable ces dernières années sur la zone. Il est dépendant de la migration des espèces qui connaît une grande variabilité interannuelle (le hareng et la morue ne migre plus ou en quantité moindres, la coquille Saint-Jacques est de plus en plus présente, le bulot devient une ressource importante). Interactions : captures accidentelles (difficile à estimer) d'oiseaux (notamment plongeurs qui se prennent dans les filets/palangres en plongeant et qui se noient) ; risque de dérangement ; attraction de certaines espèces qui suivent les navires de pêche (rejets de poissons qui devraient diminuer avec l'obligation de débarquement).

Sur la question des interactions, certains métiers semblent plus impactant que d'autres (notamment les filets) mais il manque de l'information pour qualifier (quelles espèces ?...) et surtout quantifier ces interactions. Il y a donc un enjeu de connaissance et de prévention.

La DREAL indique qu'il y a un dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 prévu par le Code de l'Environnement qui repose principalement sur des listes d'activités, nationales et locales, susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000. Chaque porteur de projet peut ainsi savoir s'il est ou non concerné par l'évaluation des incidences Natura 2000. Pour le secteur de la pêche, la circulaire du 30 avril 2013 relative à la prise en compte des activités de pêche dans le cadre de N2000 prévoit une analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle à l'échelle des sites Natura 2000 en s'appuyant sur une méthode élaborée par le MNHN. Actuellement, la méthode de l'analyse de risque sur les espèces d'intérêt communautaire est en cours d'élaboration par le MNHN.

Cette méthode risque de ne pas être appliquée pour l'élaboration du DOCOB du site étant donné le calendrier mais n'empêche pas de travailler dès maintenant sur la proposition de mesures.

- ⇒ **Acquisition de connaissances sur les interactions entre les engins et les oiseaux au niveau locales.**

- ⇒ **Comprendre les différences entre les données issues de l'IFREMER et les données issues des CRPMEM.**
- ⇒ **Estimer le niveau de dépendance des entreprises à la ZPS et leur importance socio-économique.**
- ⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**

EMR

Trois projets dont 1 situé au cœur de la ZPS :

- Parc éolien de Fécamp : la concession est de 40 ans, mais l'exploitation du parc est prévue pour 25 ans.
- Parc de Dieppe – le Tréport et du Calvados à proximité

En ce qui concerne les interactions potentielles, en s'appuyant sur l'étude d'incidence de la ZPS et les retours d'expérience des parcs éoliens des pays du Nord, elles sont de plusieurs types :

- Un risque de collisions (notamment pour les oiseaux volant au-delà de +/- 30m (tirant d'air))
- Perte d'habitats fonctionnels (zone d'alimentation/repos)
- Effet barrière (pour les espèces nicheuses, mais aussi de manière plus globale, en cumulé avec les deux autres parcs, pour les espèces migratrices)

Mesures de suivis mises en place tout au long du projet :

- Distribution et densités des espèces en mer : avions/bateaux
- Effectifs de l'avifaune nicheuse
- Trajectoires de l'avifaune migratrice : radar
- Suivi de l'utilisation du milieu marin des mouettes tridactyles (zones d'alimentation) : télémétrie
- ⇒ **Il semble pertinent de prendre en compte les parcs éoliens terrestres (Cap Fagnet, Veules-les-Roses notamment) : récupérer les études d'impacts et suivis (auprès de la DDTM et du GONm)**
- ⇒ **S'appuyer sur les EI N2000 pour décrire l'activité et caractériser les interactions dans le diagnostic**
- ⇒ **Les résultats et données des suivis environnementaux du parc éolien de Fécamp et de celui du Tréport permettront d'améliorer la connaissance des oiseaux (distribution, effectif, comportement) sur le site N2000 : au fil de l'eau à travers la participation aux comités de suivi**
- ⇒ **Besoin de faire le point sur le format des données exigées que le porteur de projet va reverser au SINP ; quelle accès de l'AFB à ces données ?**
- ⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**

Extraction de granulats marins

Trois concessions sont situées à proximité de la ZPS. Pour la concession Côte d'Albâtre, seul le polygone au nord est exploité (polygone B) depuis deux ans en raison de 5 000 tonnes par an.

Des mesures environnementales sont prévues dans l'arrêté préfectoral d'autorisation (14/02/2012)

- Limiter la présence des dragues la nuit
- Équiper les dragues de lumières vertes pour diminuer le dérangement

Interaction potentielle : dérangement physique, lumineux, réduction de l'intérêt trophique (via l'effet sur les habitats marins et fonctionnalités halieutiques).

Il semblerait que l'interaction avec les oiseaux de cette concession soit assez limitée, car situé au large. La concession de Dieppe a sûrement plus d'interaction, car située plus proche des colonies d'oiseaux.

⇒ **Travailler à partir des études d'impacts et études d'incidences (y compris l'arrêté préfectoral)**

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

Activités portuaires et trafic maritime

Terminal d'Antifer : Terminal pétrolier d'une capacité de stockage de 640 000 m³ (soit 20% du volume du pétrole brut en France)

Port de Fécamp : port de commerce, port de pêche (37 navires environ), une criée + base d'exploitation et de maintenance à venir du parc éolien des Hautes falaises

Zone d'immersion du port de plaisance de Saint-Valéry-en-Caux : dragage tous les 8 ans (80 000 m³ de sables, vases, galets)

Le port de Saint Valéry en Caux va redéposer une autorisation de dragage / clapage prochainement.

Port de Dieppe à proximité : port de commerce, activité transmanche qui passe dans la ZPS, port de pêche (80 navires environ)

Au niveau des interactions possibles, il existe des risques de :

- Dérangement physique, sonore et lumineux
- Réduction de l'intérêt trophique (via le dragage / clapage)
- Risque de contamination chimique des eaux, pollutions aux hydrocarbures

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

Autres activités industrielles : Centrales nucléaires

Paluel : 111 000 m² d'occupation du domaine public, rapport annuel sur la surveillance écologique benthique et halieutique par l'IFREMER, présence d'une digue de protection qui piège les galets (transvasement nécessaire de la digue Ouest vers la digue Est), question de contamination liée aux rejets d'effluents liquides et gazeux (encadré par l'arrêté du 11 mai 2000 en cours de modification).

La DIRM précise que les modifications des conditions hydrographiques engendrées par les centrales nucléaires sont précisées dans le rapport scientifique élaboré dans le cadre du 2^e cycle DCSMM (rapport du SHOM, D7).

Il faudra être vigilant sur le système du bypass vis-à-vis des colonies d'oiseaux sur les cordons de galets.

⇒ La prise de contact pourrait être entreprise par Pierre Duthion (EDFen)

Il serait également nécessaire de traiter :

- Les **destructions d'engins historiques** qui interviennent assez régulièrement.
- Les **manifestations de type « Sons et lumière »**, (ex à Fécamp), qui ne sont pas soumises à déclaration, mais peuvent avoir une incidence non négligeable sur l'avifaune.

Dans les deux cas des bonnes pratiques pourraient être formulées (à travers une charte N2000 ?).

⇒ **Recherche biblio et prise de contact auprès du groupe des démineurs de Cherbourg (PREMAR) et des communautés de communes (ou DDTM ?) pour les événements « son et lumière »**

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré voire élevé**

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Les **Activités récréatives et sportives** regroupent de nombreuses activités :

- Activités de plaisance
- Pêches de loisir (à pied / embarquée)
- Activités de sports nautiques (kayak, voile, plongée, jet ski...)
- Activités pratiquées sur l'estran / haut de falaise (chasse sur le DPM, course à pied, longe-côte, randonnée...)

La **DIRM** précise que la mesure M311 du PAMM est en cours de mise en œuvre. Une charte de bonnes pratiques, mentionnant les activités de loisirs telles que le longe-côte et les sports nautiques, est rédigée.

- Activités aériennes (vol libre, aéromodélisme, ULM et parachute...)

Activités de plaisance (traitée comme une « méta-activité »)

2 ports à proximité immédiate de la ZPS, 1550 anneaux + ports à sec à Fécamp et Dieppe

Mise à l'eau depuis certaines pages : Quiberville-sur-Mer, Criel-sur-Mer, Mesnil-Val

⇒ **Quelles sont les bassins de navigation ? Questionnaire à mener auprès des structures de plaisance**

Des manifestations nautiques sont organisées chaque année par la Communauté de communes, pour les sorties de scolaire en mer.

La DREAL indique la possibilité de l'intégrer dans la Charte Natura 2000 (Présentation dispositif Warsmann)

Pêche à pied de loisirs

Cela a fait l'objet d'un programme : le projet PAP'Caux qui visait à mieux connaître et préserver le milieu naturel du Pays de Caux et l'activité de pêche à pied (2014-2017)

Pendant 3/4 ans, des enquêtes ont été réalisées avec des suivis biologiques sur les moulières dans l'objectif d'avoir un état de référence et de croiser pour identifier une éventuelle interaction. Pas d'impact négatif sur les récifs et les moulières identifiés, mais sur les moulières, des recherches sont encore nécessaires pour identifier pourquoi les moules sont si petites.

Il y a également eu des comptages dans le cadre du Life pêche à pied de loisir.

27 sites suivis du Havre jusqu'au Tréport, soit 50 km d'estrans observés, différentes périodes, différents métiers

Travaux en cours :

- Création d'un observatoire de la pêche à pied de loisir en 2018 pour la façade Manche – mer du Nord : pérennisation des suivis de la fréquentation et des pratiques
- Participation des partenaires PAP'Caux au réseau régional Normand
- Suivi biologique sur les moulières en 2017/2018 (CSLN/AESN)
- Poursuite d'actions de sensibilisation (ESTRAN, AQUACAUX, CdL, département 76 en particulier)

L'activité de pêche à pied est plutôt stable.

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**

Pêche à pied au filet fixe

Il s'agit d'une pratique importante dans le secteur, soumise à autorisation (filet droit ou trémail de 50m tendu à marée basse entre 2 pieux, sur platiers rocheux ou fonds meubles (5 tonnes/an : bar, mullet, lieu jaune, truite de mer, etc.).

⇒ **Données à récolter auprès de la DDTM pour caractériser l'activité**

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**

Pêche de loisir embarquée

Pêche au départ des ports, cales et certaines plages (à recenser) : pêche à la canne, casiers, trémail, traîne + organisation de concours ponctuellement (information à récupérer auprès de la DDTM)

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

Pêche sous-marine

Elle est pratiquée de façon individuelle ou en club, le long de la côte ou sur les épaves, avec ou sans embarcation. En général, ce sont des pêcheurs avertis et réguliers qui pratiquent cette activité.

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**

Activités de sports nautiques

Un panel d'activités est pratiqué dans le secteur :

- Activités de voile (optimist, dériveur, planche à voile, etc.)
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**
- Kayak pratiqué le long des falaises (grottes), en club ou individuellement
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**
- Jet-ski pratiqué le long de la côte
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**
- Plongée sous-marine
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**
 - ⇒ **Questionnaires à mener auprès des structures de sports nautiques**

Sports et loisirs aériens

- Vol libre – parapente, cerf-volant : parapente le long des falaises, cerf-volant à Saint-Aubin-sur-Mer et structures associatives
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**
- Aéromodélisme (avions, hélicoptères, planeurs, drones) : dans des structures, des formations également. Le drone est une activité en pleine expansion et les gens pratiquent un peu n'importe comment.
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré voire élevé**
- ULM, parachute, montgolfière, baptême de l'air : le long de la côte d'Albâtre et des falaises d'Étretat, dans de structures associatives principalement avec des aérodromes identifiés.
⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est élevé**
 - ⇒ **Questionnaires à mener auprès des structures de sports aériens**
 - ⇒ **Contacts à récupérer auprès d'Elise Renault, le CdL a une convention avec Vol libre et vigilance quant à l'augmentation de l'utilisation des drones**

Activités pratiquées sur l'estran / haut de falaise

- Activités de chasse sur le DPM
 - L'association de chasse du DPM de la Baie de Seine et du pays de Caux (1900 cartes vendues en 2009 pour la côte et l'estuaire de Seine)
 - Réglementation qui s'applique sur le DPM spécifique à la chasse au gibier d'eau
 - 3 réserves de chasse maritime : cap d'Antifer, Cap de Fagnet, Penly
 - Se pratique à pied ou en bateau (+ rare)
 - Espèces chassables : canards de surface, canards plongeurs, oies, limicoles
- Chasse terrestre et aux gibiers d'eau en haut de falaise
 - A pied / (peut-être gabion (chasse de nuit))

- Espèces chassables : pluviers, chevaliers, grives, vanneaux, pigeons, canards, oies, espèces migratrices chassables + lapins et sangliers
- Chasse sur les terrains du conservatoire du littoral (convention)
 - Actions de gestion visant le contrôle et la régulation des populations d'animaux susceptibles de créer des déséquilibres écologiques ou de présenter des dangers pour les promeneurs

A noter que les espèces à l'origine de la désignation du site ne font pas partie des espèces chassées. La chasse se fait essentiellement sur la partie terrestre.

L'activité de chasse est stable depuis quelques années. Entre 10 et 20% des adhérents la pratiquent sur le littoral (notamment en baie de Seine). 200 adhérents pratiquent la chasse à la botte, au limicole. Certaines zones sont plus pratiquées que d'autres (St Aubin, Veulettes-sur-mer, Quiberville), sur des zones évasées et praticables à pied et surtout au niveau des valleuses, qui attirent les oiseaux migrateurs. Il n'y a pas de chasse en pied de falaise.

La période de chasse est hors période de nidification (début août à fin janvier. Ciblent hivernants et migrateurs ; Pas espèces citées en GT oiseaux. Dé rangement ponctuel réel. Pas d'interaction direct a priori avec espèces qui ont valu désignation de la ZPS. Pratique réalisée par « spécialistes ».

CdL : Pêche/chasse aux étourneaux, au filet, existe toujours ? => oui pratique patrimoniale, qui attire encore jeune.

Chasse au bateau ? autorisées, mais très peu pratiquée. Oiseaux marins dans limites des eaux territoriales.

Gabion : concerné selon limite ZPS, car pas situé.

Plutôt chasse à pied que gabion.

Convention avec CdL pour chasse/régulation : sanglier, pas très important

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

- Course à pied
 - Activité importante sur le territoire
 - 4 structures organisatrices
 - Actions menées par le CdL (charte de bonnes pratiques de 2015, loi Warsmann, secteurs sensibles évités, document de sensibilisation des participants)

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

- Autres activités :
 - Promenade (GR 21, sentier littoral), ce sentier doit être réhabilité par le département (attention aux zones sensibles pour les oiseaux)
 - Activités équestres
 - Activités balnéaires
 - Éducation à l'environnement (animations, structure de ramassage de déchets sur l'estran...).

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est modéré**

Autres activités

Récifs artificiels au large d'Étretat

- Objectif : maintien de la filière halieutique par l'augmentation des ressources pour la petite pêche côtière
- Concession de 25 ha dont 1,72 ha d'emprise de récifs artificiels
- Structures immergées
- Suivis scientifiques des récifs artificiels par Setec In Vivo

Pas d'interaction avec les oiseaux ?

⇒ **Le niveau d'information requis dans le diagnostic est faible**

Érosion côtière

La Communauté de communes souhaite intégrer le syndicat du littoral pour lutter contre l'érosion et réfléchir aux ouvrages à l'avenir à une échelle plus adaptée pour consolider le trait de côte. Chapoté par le département. Le CdL n'est pas non plus membre à priori mais suit la démarche.

Spots touristiques (ex : Étretat)

Grand site géré par le Département, où des actions de gestion de la fréquentation sont entreprises. Souhait d'ouvrir Antifer au public qui pourrait entraîner une augmentation de fréquentation à proximité de la réserve ornithologique du GON : à suivre

Il pourrait y avoir un développement de tourisme autour des éoliennes en mer

Questions et compléments à apporter

Besoin de reprendre les EI et EIN2000 pour caractériser les activités industrielles (récupérer les suivis environnementaux concernant les oiseaux marins auprès des comités de suivis –DDTM)

Il y a un besoin de mener des études de terrain et des enquêtes sur plusieurs domaines d'activité pour caractériser qualitativement et quantitativement et connaître les interactions potentielles avec les oiseaux s'il y en a.

Sur les activités de pêche professionnelle et récréative, le CRPMEM Normandie s'en charge.

Des recherches bibliographiques sont également à entreprendre pour mieux comprendre les pressions et impacts des activités sur les espèces.

Il serait important d'étudier également le phénomène d'attraction lumineuse et du dérangement pour les oiseaux.

Prochaine étape

Prochain GT fin septembre / début octobre

Fin de la réunion à 17h00

